
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 juin 2019 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique
M. Miguel Alston, inspecteur, représentant du PPD 39

Nombre de personnes dans la salle : environ quarante (40)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA19 10 251

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juin 2019, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juin 2019, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Minute de silence dédié à M. René Labelle, vétéran de la seconde guerre mondiale et décédé récemment à l'âge de 94 ans.

Points d'informations :

- Félicitations aux jeunes athlètes de Montréal-Nord qui se sont illustrés lors des derniers jeux du Québec d'hiver et lors des championnats du Réseau du sport étudiant du Québec ainsi qu'aux équipes des Béliers de l'école secondaire Henri-Bourassa;
- Présence des gagnants du concours Maire ou mairesse d'un jour, félicitations aux jeunes gagnants et invitation à ceux-ci à se présenter et à présenter leur projet;
- Hommage à Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont, pour la création du projet Maire ou mairesse d'un jour il y a déjà 10 ans. Invitation à signer le livre d'or de l'arrondissement;
- Hommage au jeune Yao Kounakou, récipiendaire d'un prix du Lieutenant-Gouverneur. Invitation à signer le livre d'or de l'arrondissement;
- Démarches d'atténuation de la circulation et de la sécurisation des déplacements entreprise pour le secteur Marie-Clarac – implantation de 9 mesures;
- Début des travaux de la phase II du pavillon Henri-Bourassa et construction d'un pôle aquatique.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- 12^e festival des arts qui s'est conclu mercredi dernier et présentation du bilan positif de participation;
- Programmation culturelle et nouveau site Web pour la consultation du calendrier culturel.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clarac

Point d'informations :

- Propreté et civisme, l'opération nettoyage continue. Campagne de sensibilisation pour inciter les citoyens à participer aussi.

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère indépendante – district Ovide-Clermont

Mme Belinga souligne l'importance de la diversité dans la Ville de Montréal.

Elle souligne la 1^{ère} consultation sur le racisme et la discrimination systémique et qu'elle a lu le rapport.

Elle mentionne qu'il y a des retards à ce niveau, mais que la Ville va de l'avant.

Elle invite toute personne intéressée à consulter le site de l'Office de consultation publique de Montréal.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 45.

Mme Julie Sigouin

Local de l'éco-quartier sur le boul. Pie-IX – problème de chauffage et climatisation

M. Paul Hubert

Abattage d'arbres à l'arrondissement – préoccupations sur le processus.

Dépôt d'une pétition contre l'abattage.

M. Yvon Audette

Participation au Festival des arts – présence/absence des citoyens aux spectacles.

Mme Assanta Meo

Lampadaires dans le secteur de la rue des Récollets – éclairage de faible intensité et présence de branches sur les globes.

M. Robert Guilbault

Secteur Marie-Clarac – places de stationnements sur le boul. Gouin temporaires ou non.

Souhaite obtenir les noms de rues des stationnements.

M. Pierre Lacombe

Secteur Marie-Clarac – consultation.

Dépôt d'une lettre à la mairesse contenant deux propositions concernant la problématique de la circulation et la communication aux citoyens.

Fin de la période de questions à 20 h 15.

CA19 10 252

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019, à 19 h ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mai 2019, à 15 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019, à 19 h ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mai 2019, à 15 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA19 10 253

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197161015

CA19 10 254

Adjuger à De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 498 974,25 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, pour diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense de 43 000 \$, taxes incluses, pour les incidences et de 49 897,43 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 591 871,68 \$.

Appel d'offres 1049 / 4 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 498 974,25 \$, taxes incluses, le contrat 1049, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, pour diverses rues de l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense de 43 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense de 49 897,43 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 591 871,68 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1190709001

CA19 10 255

Adjuger à A.G.S. Entrepreneur Général Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 394 200 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux de réfection intérieure du mur ouest de l'aréna Rolland et autoriser une dépense totale de 413 910 \$.

Appel d'offres 1056 / 2 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à A.G.S. Entrepreneur général Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 394 200 \$, taxes incluses, le contrat 1056 pour des travaux de réfection intérieure du mur ouest de l'aréna Rolland;

QUE soit autorisée une dépense de 19 710 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 413 910 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1198203002

CA19 10 256

Adjuger à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 246 662,77 \$, taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à partir du 3 juin 2019 jusqu'au 2 juin 2022.

Appel d'offres 19-17453 / 4soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 246 662,77 \$, taxes incluses, le contrat 19-17453 de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trois (3) ans ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1193484004

CA19 10 257

Adjuger à Pépinière Jardins 2000 Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 168 438,38 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'arrosage de 162 arbres, pour une période de 26 mois, du 14 octobre 2019 au 1er décembre 2021.

Appel d'offres 19-17586 / 5 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Pépinière Jardin 2000 Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 168 438,38 \$, taxes incluses, le contrat 19-17586 pour la fourniture, la plantation et l'arrosage des 162 arbres, pour une période de 26 mois soit du 14 octobre 2019 au 1er décembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197367005

CA19 10 258

Octroyer à Les services EXP Inc. pour un montant de 48 634,42 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la préparation des travaux de réfection du système de climatisation à la Mairie de l'arrondissement (phase 2).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à Les services EXP Inc., au montant de 48 634,42 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la préparation des travaux de réfection du système de climatisation à la mairie d'arrondissement - phase 2;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1193602008

CA19 10 259

Accorder une contribution financière de 65 000 \$ à Impulsion-Travail pour la reconduction du programme Préparation à l'emploi pour demandeurs d'asile et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 65 000 \$ à Impulsion-Travail pour la reconduction du programme Préparation à l'emploi pour demandeurs d'asile;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1174988013

CA19 10 260

Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de l'arrondissement pour l'année 2019 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de l'arrondissement pour l'année 2019;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198315001

CA19 10 261

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'année 2019 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$, pour l'année 2019-2020 à la Table de quartier de Montréal-Nord conformément à la recommandation du comité des partenaires financiers de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

QUE le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social soit mandaté afin d'assurer le respect des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ainsi que la bonne utilisation des fonds octroyés;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1184988004

CA19 10 262

Accorder une contribution financière de 3000 \$ à Les Fourchettes de l'Espoir pour soutenir la participation d'une délégation de jeunes de Montréal-Nord à la Semaine de la jeunesse ENTER! qui aura lieu à Strasbourg en France du 7 au 12 juillet 2019.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3000 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour soutenir la participation d'une délégation de jeunes de Montréal-Nord à la Semaine de la jeunesse ENTER! qui aura lieu à Strasbourg en France du 7 au 12 juillet 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1194988005

CA19 10 263

Accorder une contribution financière de 1 500 \$, au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour trois bourses scolaires de 500 \$ qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire du 9 juin 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une contribution financière de 1 500 \$ au Fonds 1804 pour trois bourses scolaires de 500 \$ qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire du 9 juin 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193573022

CA19 10 264

Entériner une contribution financière de 750 \$, à la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal pour deux bourses (primaire: 250 \$ et secondaire: 500 \$) qui ont été remises à des étudiants de Montréal-Nord lors du Gala Opération Bonne Mine du 29 mai 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 750 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal pour deux bourses (primaire: 250 \$ et secondaire: 500 \$) qui ont été remises à des étudiants de Montréal-Nord lors du Gala Opération Bonne Mine du 29 mai 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1193573023

CA19 10 265

Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Coopérative de Solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le soutien aux activités régulières de l'Âge d'or Sainte-Colette.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Coopérative de Solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197549002

CA19 10 266

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et Les Immeubles CGA s.e.n.c., propriétaire du lot 1 668 071, situé à l'intersection du boulevard Rolland et de la rue Arthur-Chevrier, pour l'occupation temporaire d'une parcelle du lot, par l'Arrondissement, Coop Panier Futé (opérateurs des Marchés du Nord) et la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) et autoriser une dépense maximale de 11 382,53 \$, taxes incluses.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et Les Immeubles CGA s.e.n.c., propriétaire du lot 1 668 071, pour l'occupation temporaire d'une parcelle du lot, par l'arrondissement, la Table de quartier de Montréal-Nord et Coop Panier Futé, opérateurs des Marchés du Nord;

QUE soit autorisée une dépense maximale de 11 382,53 \$, taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197408003

CA19 10 267

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 avril 2019.
Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848014

CA19 10 268

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1193848015

CA19 10 269

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2018 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 1 555 854 \$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'année 2018 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 1 555 854 \$, conformément à la « Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018 », soit :

- 184 800 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
- 8 500 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de « Santé et sécurité au travail »;
- 25 000 \$ à la réserve pour les imprévus;
- 1 337 554 \$ au surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193848013

CA19 10 270

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'Annexe du Livre Commémoratif du 100e anniversaire de l'Ordre et qui sera distribué dès le mois d'août 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'Annexe du Livre Commémoratif du 100e anniversaire de l'Ordre et qui sera distribué dès le mois d'août 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1193573021

CA19 10 271

Entériner une dépense de 300 \$ auprès du Corps de Cadets 2879 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'album souvenirs qui a été distribué lors du cérémonial de fin d'année le 11 mai 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 300 \$ auprès du Corps de Cadets 2879 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'album souvenir qui a été distribué lors du cérémonial de fin d'année le 11 mai 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1193573017

CA19 10 272

Autoriser une dépense de 300 \$ auprès du Club d'âge d'or Pompei masculin pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'album souvenirs qui sera distribué lors de la fête du 30e anniversaire du club le 15 septembre 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 300 \$ auprès du Club d'âge d'or Pompei masculin pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'album souvenirs qui sera distribué lors de la fête du 30e anniversaire du club le 15 septembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1193573018

CA19 10 273

Entériner une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé « Phébus » qui a eu lieu le 2 juin 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé "Phébus" tenu le 2 juin 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1193573019

CA19 10 274

Entériner une dépense de 250 \$ au Club de basketball de Saint-Léonard pour l'achat d'une publicité de la 6e édition du match des étoiles qui a eu lieu le 11 mai 2019 à l'école secondaire Henri-Bourassa, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 250 \$, auprès du Club de basketball, de Saint-Léonard pour l'achat d'un espace publicitaire de la 6e édition du match des étoiles qui a eu lieu le 11 mai 2019 à l'école secondaire Henri-Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1193573020

CA19 10 275

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-011 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les virements de crédits.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA05-10-0006-011 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les virements de crédits;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA05-10-0006-011 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les virements de crédits.

40.01 1192577005

CA19 10 276

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-035 afin d'autoriser une maison d'hébergement pour jeunes pour le 11042, avenue Wilfrid-Saint-Louis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relativement au second projet de résolution PP-035 afin d'autoriser une maison d'hébergement pour jeunes, sise au 11042, avenue Wilfrid-Saint-Louis (lot 1 173 590 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1190217001

CA19 10 277

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-035 afin d'autoriser une maison d'hébergement pour jeunes pour le 11042, avenue Wilfrid-Saint-Louis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution visant à autoriser une maison d'hébergement pour jeunes, sise au 11042, avenue Wilfrid-Saint-Louis (lot 1 173 590 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

Pour l'ensemble du projet

Déroger à la grille de zonage R10-2 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser l'usage « maison d'hébergement »;

Déroger à l'article 92.22, 2^e paragraphe, du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser une case de stationnement en marge avant;

Les conditions suivantes devront aussi être respectées :

-L'entrée en vigueur du règlement RGCA11-10-007-9 ainsi que du règlement de zonage 1562.047;

-À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord, s'appliquent;

-Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1190217001

CA19 10 278

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.049 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale et secondaire pour un usage résidentiel.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement relativement à la demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement R.R.1562.049 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale pour un usage résidentiel.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1197040003

CA19 10 279

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.049 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale et secondaire pour un usage résidentiel.

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.049 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale et secondaire pour un usage résidentiel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.049 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale pour un usage résidentiel.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1197040003

CA19 10 280

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter la résolution PP-037, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 7 mai 2019 à 18 h 45 concernant le projet de résolution PP-037 afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1197177005

CA19 10 281

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter la résolution PP-037, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-037 visant à autoriser la démolition, le lotissement et la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés au 11900, avenue L'Archevêque, soit le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM30-386 et permettre pour le projet :

-un usage résidentiel de classe I (multifamilial 7 à 10 logements) alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 131 et de permettre pour le projet:

-une marge latérale nord de 1,80 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments 2, 3, 4;
-une marge latérale sud de 1,80 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments 1, 2, 3;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser pour le projet :

-un revêtement léger (aluminium) dans une proportion maximale de 20 % par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois étages et moins;
-un revêtement léger (aluminium) d'une épaisseur de 3 mm au lieu de 3,2 mm;

De déroger à l'article 85 alinéas 2 et d'autoriser pour le projet :

-une hauteur de rez-de-chaussée de 2 m au-dessus du trottoir au lieu de 1,80 m;

De déroger à l'article 85 alinéas 4 et d'autoriser pour le projet :

-des escaliers extérieurs en alcôve menant à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour les bâtiments 1, 2 et 3 :

-8 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2 sur chaque terrain;

De déroger à l'article 93 et d'autoriser pour les bâtiments 2 et 3 :

-Des conteneurs semi-enfouis de type « molok » en marge avant alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 92.20 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

-0 case de stationnement au lieu de 2 cases;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

-9 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2 sur chaque terrain;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

-QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, sous peine de rendre caduque cette résolution;

-QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

-QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

-Document de présentation CCU préparé par Rayside Labossière datée de mars 2019 et déposée à la DAUSE le 8 mars 2019;

-Certificat de localisation préparé par Bernard Monette, arpenteur-géomètre, daté du 30 novembre 2015, dossier 13 494, minute 4818 et déposé à la DAUSE le 1^{er} février 2019.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, soit le 11900, avenue L'Archevêque.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1197177005

CA19 10 282

Adopter le Règlement RGCA19-10-0009 régissant l'art mural.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA19-10-0009 régissant l'art mural a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA19-10-0009 régissant l'art mural.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1197161014

CA19 10 283

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'installation de deux bacs semi-enfouis de type « Molok » en marge avant ainsi qu'une clôture en marge avant d'une hauteur de 1,22 m au lieu de 0,9 m, pour le 10000, avenue Audoin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'installation de 2 bacs semi-enfouis de type « Molok » en marge avant ainsi qu'une clôture d'une hauteur de d'un virgule vingt-deux mètre (1,22 m) en marge avant;

QUE cette autorisation soit conditionnelle aux conditions suivantes :

- À ce que le bâtiment ou toute installation en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;
- À ce que le propriétaire s'engage à faire entretenir les aménagements paysagers pour une durée minimale de 2 ans;

Et conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture de paysage préparé par Mme Lynda Beausoleil, architecte paysagiste, pour la firme L'espace Paysage daté du 4 mai 2019;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 175 004 du cadastre du Québec, soit le 10000, avenue Audoin.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1197161016

CA19 10 284

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'installation d'une clôture en marge avant ainsi qu'en marge avant secondaire d'une hauteur de 1,22 m au lieu de 0,9 m, pour le 11811, avenue P.-M.-Favier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'installation d'une nouvelle clôture d'une hauteur de 1,22 m en marge avant ainsi qu'en marge avant secondaire donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que soit installé une clôture de type OMEGA II ECO de couleur noire;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 898 347 ainsi que sur le lot 1 668 206 du cadastre du Québec, soit le 11811, avenue P.-M.-Favier.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1197161017

CA19 10 285

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge arrière de 2,05 m au lieu de 4,5 m et une superficie de la cour arrière de 17 % au lieu de 25 % pour le bâtiment résidentiel situé au 12707, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées les dérogations, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge arrière de 2,05 m au lieu de 4,5 m et une cour arrière d'une superficie 17 % au lieu de 25 %;

ET conformément au plan d'implantation préparé par M. Jean Lamarche arpenteur-géomètre pour la firme PLG arpenteurs-géomètres daté du 24 mai 2016, minute 29195 et déposé à la DAUSE le 30 janvier 2019;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 578 du cadastre du Québec soit le 12707, boulevard Lacordaire.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1197177014

CA19 10 286

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre, sur la façade donnant sur le boulevard Lacordaire, trois enseignes murales totalisant une superficie de 25,19 m² au lieu d'une enseigne pouvant atteindre 40 m² et permettre, sur la façade arrière, deux enseignes murales totalisant une superficie de 42,08 m² au lieu d'une enseigne d'une superficie de 40 m² pour le magasin Canadian Tire situé au 6000, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées les dérogations, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, permettre trois enseignes murales totalisant 25,19 m² (7,47 m² + 3,35 m² + 14,37 m²) au lieu d'une enseigne pouvant atteindre 40 m² et permettre deux enseignes murales totalisant 42,08 m² (9,76 m² + 32,32 m²) au lieu d'une enseigne de 40 m²;

ET conformément au plan d'affichage préparé par la firme d'urbanisme BC2 daté du 8 avril 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 990 029 du cadastre du Québec, soit le 6000, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1195995002

CA19 10 287

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification de la structure de la toiture du bâtiment résidentiel situé au 12707, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la structure de la toiture du bâtiment résidentiel situé au 12707, boulevard Lacordaire;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET conformément aux documents déposés :

-Plans d'architecture préparés par Mme Nathacha Milette datés du 29 octobre 2018 et déposés à la DAUSE le 30 janvier 2019;

-Plan d'implantation préparé par M. Jean Lamarche arpenteur-géomètre pour la firme PLG arpenteurs-géomètres daté du 24 mai 2016, minute 29195 et déposé à la DAUSE le 30 janvier 2019.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 578 du cadastre du Québec soit le 12707, boulevard Lacordaire.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1197177013

CA19 10 288

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'un duplex avec logement additionnel au sous-sol au 10031, avenue des Laurentides, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un duplex avec logement additionnel au sous-sol situé au 10031, avenue des Laurentides;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'un revêtement avec un indice de réflexion solaire plus élevé remplace le revêtement de l'allée de stationnement en asphalte noir (asphalte plus clair, pavé uni, pavé alvéolé par exemple);

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit:

·25 % à la suite des travaux de raccordement;

·25 % à la suite des travaux de fondation;

·25 % à la suite des travaux de structure;

·25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

-Plans d'architecture et modélisation couleur préparés par Pierre-Luc Laprade de la firme Atelier 9506 datés du 30 avril 2019, déposés à la DAUSE le 30 avril 2019 ;

-Plan d'implantation préparé par Louis-Philippe Fouquette arpenteur-géomètre pour la firme Labre & associés daté du 1^{er} mai 2019 et déposé à la DAUSE le 1^{er} mai 2019, minute 9411.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 083 du cadastre du Québec soit le 10031, avenue des Laurentides.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1197177012

CA19 10 289

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'un duplex avec logement additionnel au sous-sol au 5086, rue de la Gare, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un duplex avec logement additionnel au sous-sol situé au 5086, rue de la Gare;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QUE l'allée d'accès piétonne soit réduite à une largeur de 1,5 m;

QUE l'escalier de béton soit réduit en largeur ou que les contremarches soient ajourées afin de le rendre moins massif. La proposition devra être approuvée par la conseillère en aménagement;

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % à la suite des travaux de raccordement;
- 25 % à la suite des travaux de fondation;
- 25 % à la suite des travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

-Plans d'architecture préparés par Les créations N. Perron inc. datés du 18 avril 2019, déposés à la DAUSE le 28 avril 2019 ;

-Modélisation couleur préparée par Les créations N.Perron inc. déposée à la DAUSE le 23 avril 2019;

-Plan d'implantation préparé par André Larouche, arpenteur-géomètre pour la firme Civitas arpenteur-géomètre inc. daté du 16 avril 2019, minute 5470 et déposé à la DAUSE le 18 avril 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 301 000 du cadastre du Québec soit le 5086, rue de la Gare.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1197177011

CA19 10 290

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre le remplacement partiel du revêtement de briques sur le mur arrière du bâtiment au 10521, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale RGCA09-10-0006, le remplacement partiel du revêtement de briques sur le mur arrière du bâtiment au 10521, boulevard Pie-IX, le tout en conformité avec le devis préparé par Maçonnerie Richard Tremblay restauration daté du 1^{er} février 2019 et annoté par la DAUSE le 7 mai 2019;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6000 \$ lors de la délivrance du permis;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 2 085 483 du cadastre du Québec, soit le 10521, boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1197040006

CA19 10 291

Nommer M. Marc-André Chevarie, à titre de régisseur à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi, à compter du 8 juin 2019

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M Marc-André Chevarie, matricule 747862000, au poste de régisseur à Division des sports et loisirs (Emploi : 212490 – Poste : 53764), groupe de traitement FM-05, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 8 juin 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1194201003

CA19 10 292

Nommer Mme Marie-Claudine Lindor, à titre d'agente de bureau, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, et ce, à compter du 4 juin 2019, en période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie-Claudine Lindor, matricule 100059718, à titre d'agente de bureau (Emploi : 792820 – Poste : 28979), groupe de traitement 12-005, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, et ce, à compter du 4 juin 2019, en période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1193848016

CA19 10 293

Nommer M. Paolo Poirier Dandurand à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 4 juin 2019 avec une période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Paolo Poirier-Dandurand, matricule 100036978, à titre d'agent technique en ingénierie municipale (Emploi : 789310 - Poste : 30110), groupe de traitement 11, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 4 juin 2019 avec une période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1198361001

CA19 10 294

Nommer de M. Abdelhak Bouguessa à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un second mandat, d'une période de deux ans.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. Abdelhak Bouguessa à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un second mandat, et ce, pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197161018

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Anne-Sophie Bergeron
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 25 juin 2019.